

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_15A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 15A

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA SOCIETE BATIR ET LOGER.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.443-7 et suivants relatifs à la vente de logements locatifs sociaux,

Vu le courrier en date du 17 avril 2026 par lequel la société Bâtir et Loger sollicite l'autorisation de vendre plusieurs logements sociaux situés sur la commune,

Vu le courrier de la commune adressé, en date du 29 mai 2026, à la société Bâtir et Loger,

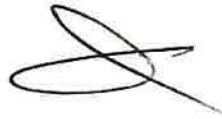
Considérant que cette diminution pourrait compromettre les objectifs de mixité sociale et de maintien du parc social fixés notamment par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis défavorable au projet de vente des logements sociaux appartenant à la société Bâtir et Loger, situés :
 - ✓ 15 pavillons « Le Bost- 60 à 90 lot Les Roseaux, rue des limouzins »
 - ✓ 10 logements « Michalon- 11-13 place Michalon-Square République-2-4-6 rue du 19 mars »
- charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la société Bâtir et Loger.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09 07 2026
Publié ou Notifié
le : 09 07 2026